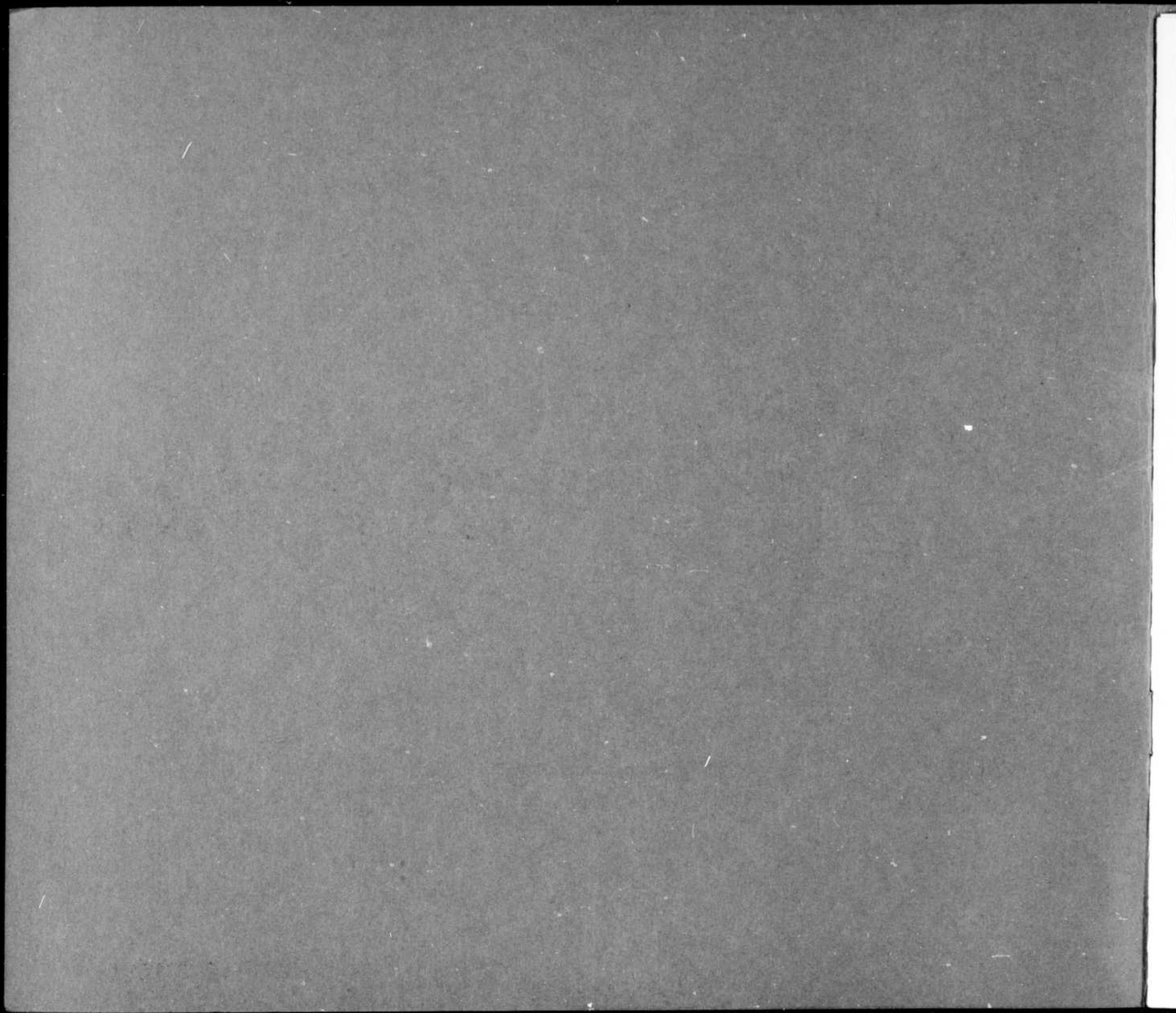


ARGUS

Vol. 2, no 6



CORPORATION
DES BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS
DU QUEBEC

CORPORATION
OF PROFESSIONAL LIBRARIANS
OF QUEBEC

ARGUS

Vol. 2, no 6
novembre/décembre 1973

COMITE DU BULLETIN :

Onil Dupuis
Michelle Bachand-Dourte
Florian Dubois
Françoise Jobin-Brûlé

GRAPHISTE :

Yves Roberge

DEPOT LEGAL :

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Abonnements: \$6.00 (\$1.50/numéro)
360, rue Le Moyne
Montréal. H2Y 1Y3
Tél.: (514) 845-3327

SOMMAIRE - CONTENTS

- 90 4e Assemblée générale annuelle ou le prix d'une belle image
- 91 Discours du président
- 93 Des tulipes pour la 5e Assemblée générale annuelle
- 94 Le Conseil d'administration 1973-1974
- 94 Les comités 1973-1974
- 95 Résolutions adoptées lors de la 4e Assemblée générale annuelle
- 98 Augmentation des cotisations
- 99 IPLO: some notes on its status and work
- 100 Secteur hospitalier
- 101 Actualités
- 102 Offres d'emploi
- 103 Index

La direction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes

quatrième assemblée générale annuelle ou le prix d'une belle image

Jean-Luc ROY
CADRE

Ils votent deux résolutions nettement politiques; ils exigent de leur Conseil une action décisive quant aux échelles de salaires et ils interviennent dans la nomination de deux "conservateurs" importants. Décidément, les bibliothécaires "s'engagent".

Si vous aviez pu venir à l'assemblée générale, vous auriez participé à cette relance annuelle par une centaine de professionnels "responsables". Ils avaient lu les rapports des divers comités. Ils ont pris connaissance de projets nombreux et intéressants (notamment ceux d'un nommé Pierre Guilmette). Ils ont analysé les prévisions budgétaires.

Leurs conclusions? Apprenons à concilier spontanéité dans les initiatives et "rationalisation des choix budgétaires"; exigeons du Conseil un plan d'action en bonne et due forme. Il ne faut pas craindre le déficit prévu au budget; augmentons-le même: le poste des frais de représentation doit laisser une bonne marge d'action au président et à ses conseillers. Pour assumer les budgets croissants des années qui viennent, augmentons la cotisation: à \$50.00, nous serons encore en deçà de la moyenne des cotisations des autres corporations.

Samedi après-midi, ces professionnels, répartis en quatre ateliers, ont tenté de mettre au point une liste de tâches qui, théoriquement, leur seraient propres. Le vocabulaire, com-

me toujours en bibliothéconomie, a accaparé une bonne partie de nos efforts. Et je ne parle pas des positions irrécyclables. (Qui, du bibliothécaire ou du bibliotechnicien, sera catalogueur et classificateur?) De toute façon, la liste des tâches professionnelles a progressé. Un comité devra continuer les consultations en vue d'établir un consensus convenable. Peut-être qu'il devra dresser une liste complète de toutes les fonctions accomplies dans une bibliothèque et faire voir la participation, majeure ou mineure, des deux catégories, professionnels et techniciens, à chacune de ces fonctions.

Cette année, il n'en coûtait rien pour venir prendre en mains les affaires de la Corporation. Pour couvrir les frais de l'A.G.A., il suffisait que les participants joignent l'utile à l'agréable et se payent une soirée "mangeante, buvante et dansante" au modeste coût de \$12. C'est Marcel Hudon qui avait eu cette bonne idée. Nous étions peu nombreux à en profiter, mais ce fut très agréable.

Voilà comment se dessine en 1973, l'image de la Corporation. Avec le nouveau président, un nommé Pierre Guilmette, nous développons la "stratégie des petits de taille: ruse, solidarité et talonnage". Il est rusé, lui, le président: il va nous talonner, je le sais, jusqu'à ce qu'une participation massive rende rentable la cotisation que nous allons lui verser. Méfions-nous. Prenons les devants.

discours du président

Pierre GUILMETTE
Bibliothèque scientifique
Université Laval

Chers collègues,

Succéder comme président de la Corporation à des bibliothécaires de calibre comme Michel Thériault, Miriam Tees, Gilles Grondin et Guy Forget représente une responsabilité écrasante en même temps qu'un très grand honneur. Mon élection à ce poste est également une marque d'estime qui me touche profondément. Je vous en remercie.

Chacun d'entre vous savez fort bien que le président ne travaille jamais seul. Il collabore étroitement avec une équipe formée du Comité exécutif, du Conseil d'administration, des présidents et des membres des comités, et de tous les membres de la Corporation. Le membre passif n'existe pas car on a commencé à être actif à compter du moment où l'on a versé sa cotisation, geste positif qui assure l'existence et le développement de la Corporation. Cependant, chacun d'entre nous est appelé tôt ou tard à faire davantage. Le dynamisme de la Corporation est à la mesure du vôtre et du mien.

Le président que vous venez d'élire a beaucoup d'idées, paraît-il. D'aucuns le comparent à un fleuve d'idées. C'est beaucoup dire. Je ne vous cacherai pas toutefois que je rêve à de multiples réalisations. Voici donc quelques idées que je soumets en désordre à votre réflexion avec l'espoir d'obtenir l'absolution des catalogueurs-classificateurs qui me pardonneront pour ce manque de rigueur.

Nous chercherons cette année à démocratiser la Corporation davantage. Nous devons découvrir les ressources de chacun en vue de parvenir à une mise en commun de ces ressources. Lorsque je soulignais hier avant-midi la technique du "call for papers" répandue parmi les associations canadiennes et américaines, je voulais attirer votre attention sur l'utilité de faire appel à des collègues plus effacés qui ont souvent de meilleures disponibilités et de meilleures ressources que les têtes d'affiche qui reviennent toujours dans les congrès et les manifestations professionnelles. J'espère mettre en place très prochainement des mécanismes de travail

qui nous permettront de provoquer et de recueillir des suggestions variées.

La défense des intérêts des membres est un thème auquel n'était pas insensible le précédent conseil d'administration. Il est extrêmement significatif que l'on soit allé chercher le nouveau président de la Corporation au sein du Comité d'emploi dont l'activité se situe essentiellement au niveau du marché du travail, des conditions salariales, du statut, de l'emploi. Qu'est-ce que cela signifie? Il faut voir dans ce geste une orientation fondamentale et décisive de la Corporation dans le sens de la défense de l'intérêt des bibliothécaires professionnels au Québec. Cet intérêt d'ailleurs ne s'oppose pas à celui de la société, bien au contraire. Mlle Tees l'avait bien souligné l'an dernier.

Nous devons poursuivre et amplifier notre lutte pour faire reconnaître notre profession au sein de la société. Le bibliothécaire est mal perçu dans le milieu. Le gouvernement qui n'est habituellement ni meilleur ni pire que les citoyens qu'il représente a traduit en termes de statut et de traitement la perception qu'il possède des bibliothécaires. Je vous laisse réfléchir à cette perception qui a de graves conséquences. Le milieu collégial, le milieu scolaire et le milieu hospitalier ont besoin de notre appui. Permettez-moi de vous rappeler que cet appui a déjà commencé à se manifester.

Les bibliothécaires professionnels doivent être présents partout. La société québécoise s'intéressera à nous dans la mesure où nous nous sensibiliserons à ses problèmes qui sont les nôtres. La reconnaissance de notre profession passe par l'engagement socio-politique des bibliothécaires. Des résolutions dans le style de celles qui ont trait à la concentration de la presse et au bill 63 sont un pas dans cette direction. N'hésitez pas comme bibliothécaires professionnels à prendre des positions, à poser des gestes qui débordent de votre travail quotidien. Intégrez-vous à la société dans laquelle vous avez choisi de vivre. Vous démontrerez ainsi que la bibliothéconomie n'est pas une tour d'ivoire.

Un des objectifs qui nous tiennent le plus à coeur est le développement de la compétence des membres de la Corporation. Le Comité sur l'éducation permanente vous a fait parvenir un questionnaire tout dernièrement. Le perfectionnement professionnel n'intéresse-t-il que 200 ou 250 membres, c'est-à-dire moins de la moitié, toute proportion gardée, des bibliothécaires du Québec? Hâtez-vous de répondre à ce sondage afin de nous confirmer votre désir de perfectionnement. On évalue souvent le dynamisme d'un bibliothécaire d'après son adhésion aux associations professionnelles. Lisez-vous les publications de l'ACBLF, de l'A.L.A., de la Canadian Library Association? Vous tenez-vous au courant des derniers développements dans votre secteur? En tant que bibliothécaire, vous êtes mieux placé que quiconque pour accéder à la documentation et l'utiliser. Savez-vous profiter de cette situation exceptionnelle? Les scientifiques lisent couramment les abstracts de leur spécialité. C'est un truc fantastique pour prendre connaissance de ce qui s'imprime à travers le monde en traversant aisément les barrières linguistiques. Il se publie en Grande-Bretagne un bulletin qui s'appelle Library and Information Science Abstracts (LISA). Cette publication analyse tous les deux mois avec résumés la documentation publiée dans plus de deux cents périodiques professionnels venus des cinq continents. Pouvez-vous consacrer une heure ou un peu plus par deux mois pour la mise à jour de votre information professionnelle?

Un bref retour sur le passé de la Corporation nous permet de mieux saisir les progrès qu'elle a réalisés. La plupart des bibliothécaires ne se doutent pas de l'importance d'une corporation. La naissance de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec a été l'étape la plus importante dans la voie de notre reconnaissance par la société québécoise. Le Gouvernement du Québec nous a reconnus d'une manière définitive, irrévocable, le 30 mai 1969 lorsqu'il a sanctionné notre loi au Parlement. Chaque fois que le Gouvernement pose un geste susceptible de nous dévaluer, il se met en état de contradiction. Par ailleurs, la Corpo-

ration, en raison de son statut juridique, possède une force, un impact, que n'a pas une association professionnelle si dynamique et si puissante soit-elle. Beaucoup de bibliothécaires hors du Québec en Amérique et ailleurs envient notre situation. Peu de pays ont accordé à notre profession le statut juridique inhérent à la corporation professionnelle. Notre aviseur légal, Me Lesage, nous a répété à plusieurs reprises que nous avions entre les mains un instrument extrêmement puissant si nous voulions nous en servir.

On ne peut éviter de penser au syndicalisme lorsqu'on travaille sur des questions de traitement et de statut. Nous croyons que les bibliothécaires professionnels peuvent et doivent utiliser le syndicalisme dans leurs milieux de travail lorsque cet instrument est susceptible de les aider. Je dirai même plus. Exploitez le syndicat auquel vous pouvez vous intégrer au maximum de ses possibilités. Toutefois, souvenez-vous que les syndicats ont atteint un degré de puissance qui précède peut-être leur déclin. On ne connaît pas l'avenir. Il n'est pas interdit, à la suite de certains échecs avec cet instrument de libération, de chercher d'autres formules susceptibles de produire de meilleurs résultats. Par ailleurs, les bibliothécaires doivent se souvenir qu'ils ne constituent pas un corps professionnel imposant par le nombre comme les enseignants, ou les ouvriers. Nous devons songer à une stratégie de petit groupe et dans cet ordre de pensée, je vous engage à profiter de toutes les circonstances pour promouvoir vos intérêts. Faites connaître à la Corporation le plus rapidement possible toute circonstance où nous pouvons agir en votre faveur.

Je me propose d'encourager cette année l'étude de cas où des bibliothécaires ont à se plaindre de l'attitude négative d'employeurs. Il existe au Québec comme partout ailleurs des employeurs, des organismes ou des institutions dont le comportement mérite un examen approfondi. Il se peut que la Corporation puisse aider à la fois bibliothécaires et employeurs aux prises avec des problèmes apparemment insolubles. Nous aimerions mettre sur pied un service de con-

des tulipes pour la 5e assemblée générale annuelle

Michel THERIAULT

sultation professionnelle disponible gratuitement pour les membres de la Corporation et disponible selon certains taux hors des cadres de la Corporation. Soumettez-nous vos problèmes, vos suggestions. Que pensez-vous de cette idée? Comment et dans quel sens devrions-nous l'exploiter? Ne vous dites pas, ne pensez pas qu'il n'y a plus rien à faire. Combattez en vous cette mentalité de défaitisme. Il y a toujours quelque chose à faire. La victoire appartient aux opiniâtres. On n'a pas perdu la guerre parce qu'on a perdu une bataille.

J'encourage tous les membres de la Corporation à nous apporter leur concours. Je songe ici aux membres qui ont exercé une activité dans le passé, à ceux qui sont à la retraite et qui ont du temps à leur disposition, à ceux qui aiment à travailler en groupe, à ceux qui préfèrent travailler individuellement, à toutes les catégories de membres enfin. J'aimerais voir une participation accrue des membres anglophones au sein de la Corporation.

J'aborde le mandat que vous m'avez confié avec beaucoup de confiance, mais aussi avec beaucoup de réalisme. Les problèmes qui nous attendent sont de taille. Je compte absolument sur la collaboration de tous et de chacun pour faire de 1974 l'année des bibliothécaires professionnels au Québec.

Lors de sa réunion du 16 novembre 1973, le Conseil a décidé, en conformité avec les règlements, de modifier l'année administrative. L'année administrative se terminera donc le 31 décembre. Voici quelques conséquences pratiques:

- 1) L'année 1973-1974 devient une année 1973 de quatre mois, du 1er septembre 1973 au 31 décembre 1973. Les prévisions budgétaires 1973-1974 seront évidemment modifiées en conséquence;
- 2) La 5e assemblée générale annuelle aura lieu à Montréal à la mi-mai 1974. Le règlement qui prévoit un délai de trois mois après la fin de l'année administrative pour la tenue de l'assemblée générale a été amendé pour prévoir un délai de 6 mois. L'assemblée générale annuelle aura lieu dorénavant à cette période de l'année;
- 3) Les mandats des comités, des membres du Conseil et de l'exécutif ont été rallongés et le mandat de toutes ces personnes, à un titre ou à un autre, se terminera à l'assemblée générale 1975. Il n'y aura donc pas d'élections ce printemps. Si un membre ne peut demeurer sur un comité ou sur le Conseil pendant 2 ans et 6 mois, il n'aura qu'à démissionner au moment venu et à être remplacé en conformité avec les règlements;
- 4) Au plan financier, les rapports ordinaires seront présentés à l'assemblée générale de mai prochain. Par contre, comme les mandats des comités, du Conseil et de l'exécutif ont été rallongés, ils n'ont pas à rendre compte de leur mandat et à remettre leur charge. Il y aura, sur le même modèle que les rapports annuels ordinaires, que des rapports officieux intérimaires qui rendront compte de l'activité depuis novembre 1973 jusqu'au printemps 1974; des "progress report" en somme. Les véritables rapports annuels seront présentés à l'assemblée générale 1975;
- 5) L'année de cotisation reste au 1er septembre.

le conseil d'administration 1973-1974

les comités 1973-1974

EXECUTIF

Président: ** Pierre Guilmette

Vice-président: * Rachèle Calonne

Secrétaire: ** Hélène Lupien-Patry

Trésorier: * Jacques Panneton

* Michel Thériault

* Rosario de Varennes

Administrateurs: ** Bernard Bédard

* Lise Dépatie-Bourassa

** Robert Cardinal

** Camille Côté

* Violet Coughlin

* Huguette McKenzie

** Yvon Richer

Les comités permanents

- admission
- conduite professionnelle
- élections
- mises en candidature
- règlements

Les comités du Conseil *

- bulletin
- consultation professionnelle
- documentaliste et la Corporation
- éducation permanente
- emploi
- liaison ASTED / Corporation
- organisation de l'assemblée générale annuelle
- statut et traitements
- tâches professionnelles

Agent de liaison

- avec le Procureur

* Liste provisoire.

* Terme de un an

** Terme de deux ans

(pour les sièges au Conseil d'administration,
non pour ces postes spécifiques.)

résolutions adoptées lors de la 4^e assemblée générale annuelle

- 1 - Objet de la résolution: Retrait de la loi 63.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, demandent au Gouvernement du Québec de procéder dans les plus brefs délais au retrait de la loi 63.

- 2 - Objet de la résolution: Le poste de conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, prie instamment le ministre des Affaires culturelles de combler au plus tôt le poste de conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec par un bibliothécaire professionnel de compétence exceptionnelle et offrent la collaboration de la CBPQ dans la recherche et l'évaluation des candidats à ce poste.

- 3 - Objet de la résolution: Le poste de conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Montréal.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, prie instamment les autorités de la Ville de Montréal de combler le poste de conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Montréal dès le départ du présent titulaire par un bibliothécaire professionnel d'envergure exceptionnelle et offrent la collaboration de la CBPQ dans la recherche et l'évaluation des candidats à ce poste.

- 4 - Objet de la résolution: Hubert Perron.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, prie instamment le Conseil de Direction de l'ACBLF d'exprimer à monsieur Hubert Perron leur reconnaissance la plus vive pour sa collaboration constante et heureuse avec la Corporation.

- 5 - Objet de la résolution: Les directeurs de bibliothèques de Cegep.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, prie instamment le ministère de l'Education, les organismes gouvernementaux, para-gouvernementaux et syndicaux d'étudier sérieusement le "Rapport du Comité d'étude de la section des collèges de l'ACBLF sur le statut et les conditions salariales des directeurs de bibliothèques de Cegep" et de tenir compte de ses recommandations.

- 6 - Objet de la résolution: Les directeurs de bibliothèques de Cegep non-bibliothécaires professionnels.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, prie instamment le ministre de l'Education de voir à remédier à cette situation dans les plus brefs délais en exigeant des Cegep qu'ils appliquent le document no 2 sur les exigences de base (qualifications) et qu'ils affichent les postes actuellement comblés par des personnes qui ne sont pas des bibliothécaires professionnels et les postes actuelle-

ment vacants et que ces offres d'emploi exigent que les candidats soient bibliothécaires professionnels.

- 7 - Objet de la résolution: Les tâches du bibliothécaire professionnel.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, prient le Conseil d'administration, non seulement de prolonger le mandat de ce comité, mais de l'enrichir par la participation de membres venant de différentes catégories de bibliothèques, des écoles de bibliothéconomie et de départements de bibliotechnique.

- 8 - Objet de la résolution: Plan annuel de travail de la Corporation.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, proposent:

- 1 - que durant le congrès annuel se tienne une séance d'élaboration du plan de travail pour l'année à venir;
- 2 - qu'avec ce congrès, le Conseil d'administration prépare un dossier destiné à cette séance;
- 3 - qu'après le congrès le Conseil d'administration mette au point ce plan de travail et le publie dans "ARGUS".

- 9 - Objet de la résolution: La concentration de la presse.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, demandent au Premier ministre:

- 1 - d'interdire la vente du "Soleil" au groupe Power Corporation;
- 2 - de convoquer la Commission parlementaire sur la liberté de la presse dans le but de trouver une solution de rechange plus valable et susceptible de mieux protéger la liberté de l'information au Québec.

- 10 - Objet de la résolution: Valorisation de la profession de bibliothécaire.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, demandent au Conseil d'administration d'user de son influence:

- 1 - pour nous représenter officiellement sur le Comité consultatif des professionnels;
- 2 - pour faire connaître la vraie place du bibliothécaire professionnel dans le milieu éducationnel;
- 3 - pour faire hausser l'échelle de salaire des bibliothécaires afin qu'elle soit équivalente à celle des autres professionnels, et ainsi aider à valoriser la profession des bibliothécaires;
- 4 - pour faire hausser l'échelle de salaire en tenant compte des crédits, des années de scolarité et des échelles des autres professions.

- 11 - Objet de la résolution: Le statut et le traitement des bibliothécaires professionnels au Québec dans les institutions gouvernementales.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, prient le Gouvernement du Québec de corriger cette situation dans la première moitié de l'année 1974 afin d'enrayer au départ une trop grande mobilité d'emploi des bibliothécaires professionnels qui sera suivie par un exode des meilleurs candidats de cette profession. Cette situation par ailleurs nuit considérablement au recrutement de nouveaux candidats pour notre profession.

- 12 - Objet de la résolution: Le statut et le traitement des bibliothécaires professionnels dans la Fonction publique.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, demandent au Conseil d'administration:

- 1 - d'établir des contacts avec le syndicat de professionnels du Gouvernement du Québec (SPGQ) et de leur fournir un dossier étayé sur les normes salariales de l'ensemble des bibliothécaires du Québec afin de relever le niveau de traitement des corps 112 des bibliothécaires professionnels du Québec;
- 2 - d'écrire à Monsieur Guérin, sous-ministre à la Fonction publique, pour corri-

ger l'échelle de salaire des bibliothécaires professionnels par rapport aux échelles des autres professions.

- 13 - Objet de la résolution: Commentaire pour être remis au Comité des tâches professionnelles.

Texte de la résolution:

LES MEMBRES DE LA CBPQ, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, prient le Conseil d'administration qu'il faudra donc s'avouer que le catalogage descriptif pour le bibliothécaire professionnel est une tâche à éliminer définitivement.

augmentation des cotisations

A la suite de la présentation des rapports financiers 1972-73 et des prévisions budgétaires pour 1973-1974, le trésorier a présenté à l'assemblée la résolution dont le texte suit plus bas.

Pour ceux qui penseraient que nous avons présenté un amendement aux règlements sans avis de motion, amendement qui serait de ce fait invalide, nous leur recommandons de lire bien attentivement le texte. Il s'agit d'un texte adressé au comité des règlements qui, lui, prépare la refonte de l'ensemble des règlements pour la prochaine assemblée générale, laquelle adoptera ou non, avec ou sans amendements, les nouveaux règlements, dans lesquels sera déjà prévue l'augmentation des cotisations à la suite de la résolution qui suit.

Résolution proposée par Rachèle Calonne, appuyée par Rosario de Varennes

Adoptée à très grande majorité des membres présents.

ATTENDU QUE la situation financière de notre corporation s'est maintenue dans de bonnes conditions en 1972-1973 mais qu'il s'avère que les prévisions budgétaires pour 1973-1974 nous laissent prévoir un déficit vraiment important;

ATTENDU QUE les projets à réaliser sont indispensables pour l'avancement de nos membres et pour la bonne renommée de notre corporation;

ATTENDU QUE une comparaison faite avec les autres corporations à titre réservé démontre que la cotisation moyenne payée par leurs membres se situe à \$75.00, que la ligne médiane se situe elle aussi au niveau de \$75.00, que la plus haute cotisation est de \$125.00 et la plus basse de \$30.00;

ATTENDU QUE le comité des règlements est à compléter une refonte d'ensemble des règlements et qu'il a besoin d'une ligne de conduite précise, spécialement en ce qui a trait à la cotisation.

LES MEMBRES DE LA CORPORATION DES BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS DU QUEBEC, REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE, demandent au comité des règlements de prévoir dans le projet de règlements qui sera présenté aux membres à la 5e assemblée générale annuelle de mai 1974, que la cotisation des membres réguliers soit fixée à \$50.00 et celle des membres associés, à \$25.00

IPLO: some notes on its status and work

Lloyd HOUSER
Editor,
IPLO Quarterly.

The IPLO is the first legally recognized organization of professional librarians in North America. (The only other one to date is the recently formed Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec).

The Institute began in 1958 as a Committee of Professional Librarians of the Ontario Library Association. Its standards for membership were endorsed by the O.L.A. In June, 1959, the Canadian Library Association's Certification Committee approved a similar set of professional standards. The second landmark in its history was the formal chartering of the Institute of Professional Librarians as a separate professional body. The incorporation was applied for in January, 1960, as authorized by a vote at the O.L.A. general meeting in 1959. The charter was granted on March 9, 1960.

Private Bill no 40 was introduced to the House by Mr. Allan F. Lawrence. The bill in its original form was prepared by Mr. A.B.R. Lawrence. It received Royal Assent on April 3, 1963, and gives the Institute its present name and status. While the private bill lacks the scope and the powers which a public bill would have brought the Institute, in its present form the bill not only confers recognition on professional librarians but provides for considerable scope for work which can and will "promote and advance the interests and welfare of registered professional librarians".

In 1968-9 The Ontario Royal Commission into Civil Rights was published. In the section on Self-Governing Professions and Occupations, it was recommended that no more professional associations be granted licensing powers unless such power is necessary to safeguard public interest. The Ontario government has heeded this recommendation and the prospects for the Institute's public bill have dimmed.

In recent years, from 1970, a program has been followed, all parts of which are designed towards improving the status of professional librarians. Basically, the Boards of the Institute collect data and information which leads to the formulation of policy which is then voted on by the membership at

its annual general meeting.

The first accomplishments in the new program were the adoption of a Statement on Intellectual Freedom (1972) and Guidelines for Grievance Procedures (1972). A Code of Ethics was adopted in 1973.

Work for the present year centers chiefly on Professional working conditions. Data has been collected in all libraries in the province and these data are being used to set standards approved by the Institute.

In cooperation with the Canadian Association of Library Schools, the Institute is conducting a census of librarians in Ontario as a pilot project for a larger work to cover the entire nation.

A third area of major concern is the setting up of an examination as a means of registration in the Institute.

The Institute conducts a program of continuing education, consisting of workshops and seminars, limited to those areas which are of primary concern to the program. E.g., it sponsors an annual seminar on Labour Relations and Librarians: it also sponsors an annual workshop on Intellectual Freedom.

The Institute publishes a News for its members and a Quarterly for members and subscribers. The Quarterly is indexed in Library Literature and a subscription has been requested by the Library of Congress and the National Library of Canada.

Persistent problems of the Institute have been in the area of collective bargaining. Since 1969 and the publication of the Royal Commission's Report (known as the McRuer Report, after the Commissioner of the Commission), and the lack of any probability of a public bill, the possibility of the Institute acting as a bargaining agent for professional librarians has disappeared. However, the Institute has been instru-

secteur hospitalier

Michel THERIAULT

Suite à une demande présentée par des membres de la Corporation qui travaillent dans le secteur des centres hospitaliers, le Conseil a, jusqu'à maintenant, accompli le travail suivant:

mental in furnishing information, education, and legal counsel to staff associations and groups of librarians who are involved in unionization activities or collective bargaining problems.

Recruitment has also been a persistent problem. There are an estimated 1,500 professional librarians in Ontario. The Institute has registered from one-third to one-fifth of them. The membership consists of approximately 40 per cent public librarians; 35 per cent university librarians, and 25 per cent in other libraries. Because government librarians are covered by P.I.P.S. in Ottawa and by C.S.A.O. in Ontario, and teacher-librarians are covered by teachers' unions, the Institute has never succeeded in attracting large numbers to register. Presently, the census should help considerably in providing a recruitment base, and the proposed examination should provide for a broadening of that base.

Only in the last two years has the Institute had a paid secretariat. This office will provide for better organization of information and public relations as well as provide for continuity of work of successive Boards. The Board consists of twelve elected members, six of whom retire each year and are replaced by newly elected members. Each Board elects its own executive. Membership is \$50.00 per year. There are also associate memberships for non-working or out-of-province librarians as well as student affiliates from the two accredited library schools in Ontario.

- a) Notre procureur est entré en contact avec le sous-ministre des Affaires sociales afin que le nom de la Corporation soit ajouté à la liste des groupes professionnels dans l'annexe de la loi sur les services de santé et dans l'arrêté en Conseil appliquant ladite loi.
- b) En tant que président, j'ai écrit le 16 novembre au président du Conseil d'administration de chaque centre hospitalier où nous avons un membre lui demandant confirmation par écrit que notre membre:
 - est membre du conseil consultatif des professionnels de ce centre
 - et peut participer au processus de désignation du représentant des professionnels au conseil d'administration.

Copie conforme de cette lettre est envoyée:

- au conseil consultatif des professionnels de chaque centre concerné
 - au membre de la Corporation dont il s'agit
 - au Conseil régional des services de santé et des services sociaux
- c) D'autre part, j'ai aussi écrit au directeur général de chaque CRSSS concerné, l'avertissant de ma démarche auprès des centres hospitaliers et lui demandant d'appliquer l'article 17 de la loi et d'intervenir le cas échéant où les centres hospitaliers répondraient négativement à ma demande.

1. Nouveaux membres.

BOUTHILLETTE, Jean
BRUCHA, Beverley Joan
COHEN, Estelle Carol
CULLEN, Mary Evelyn
DESCHATELETS, Gilles
GAGNON, Raymond
GENEST, Hélène
LAMARRE, André
MacLEAN, Eleanor
SCOTT, Judith Wendy
SENNEVILLE, Louise L.
TOMLINSON, James

2. L'Engagement socio-politique.

Une discussion a été engagée sur l'engagement socio-politique de la Corporation.

Etant déjà bien entendu, comme prémice, que l'engagement socio-politique des bibliothécaires-individus est une nécessité évidente, il fallait commencer à étudier le problème de la Corporation en tant que groupe. Le but de la discussion était d'échanger des idées afin que le président puisse, avec le Conseil s'il y a lieu, prévoir les différentes formes de cet engagement, comment cet engagement doit s'exprimer (par quel canal dans la Corporation) et les limites de cet engagement (jusqu'où doit-on aller dans le radicalisme et surtout dans quels domaines ou sujets pouvons-nous/devons-nous nous prononcer et dans quels domaines devons-nous rester silencieux). Cette discussion n'est que commencée évidemment. Il est évident que si des membres ont quelque chose à dire, leurs opinions sont bienvenues et ARGUS se fera un plaisir de les publier.

3. Règlements.

La refonte de l'ensemble des règlements est en bonne voie. Le texte sera envoyé aux membres avec l'avis de convocation pour la prochaine assemblée générale annuelle. Voici quelques primeurs, données lors de la dernière assemblée générale :

- 1) Abolition des amendes pour ceux qui paient leur cotisation en retard;
- 2) Mode d'élection semblable à celui utilisé actuellement sauf pour le poste de président; l'élection à ce poste ne serait pas confiée au comité exécutif mais à l'ensemble des membres votant par courrier au même moment que l'élection aux sièges du Conseil;
- 3) Augmentation de la cotisation à \$50.00 pour les membres réguliers et à \$25.00 pour les membres associés, telle que demandée par les membres lors de l'assemblée générale du 17 novembre 1973.
- 4) Réduction possible des frais d'admission; cette question est encore à l'étude, car elle comporte des implications d'ordre budgétaire assez importantes.

offres d'emploi

LE CEGEP DE ROUYN-NORANDA EST A LA RECHERCHE
D'UN PROFESSEUR EN BIBLIOTHECHIQUE

Qualifications:

- Un diplôme universitaire en bibliothéconomie
- Préférence accordée au candidat avec expérience

Pour ce poste la rémunération sera conforme aux échelles
salariales du décret tenant lieu de convention collective.

Effectif d'étudiants:

1ère année: 25 étudiants
2e année: 15 étudiants
3e année: 10 étudiants

Tous les candidats à ce poste devront faire parvenir un dossier comprenant:

- les attestations de scolarité (niveaux collégial et universitaire)
- un curriculum vitae
- deux lettres de référence
- une photo

A l'adresse suivante:

Bureau des Secteurs
Cégep de Rouyn-Noranda
C.P. 1500
Rouyn, Qué.

LE COLLEGE DE THETFORD MINES EST A LA RECHERCHE
D'UN BIBLIOTHECAIRE PROFESSIONNEL

Poste:

Responsable des services techniques

Fonctions:

- établit et applique les politiques relatives à son service;
- dirige le personnel de son service;
- supervise l'ensemble des opérations ayant rapport à l'acquisition et au traitement technique des documents acquis ou produits par le collège: acquisitions, catalogage et classification, organisation matérielle;
- coordonne l'inventaire annuel.

Exigences:

- Diplôme universitaire en bibliothéconomie
- quelques années d'expérience pertinente

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale en vigueur.

Curriculum vitae à l'adresse suivante:

M. Gilles Picard
Directeur de la bibliothèque
Collège de Thetford Mines
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, Qué.
G6G 1N1

INDEX: AUTEURS

- Astbury, Effie C. The Graduate School of Library Science, McGill University. 5:76
- Auger, Roland. La lorgnette de l'employeur. 5:79-81
- Batty, David. Library Science and Information Science / confusion and consanguinity. 2:15-16
- Biron, Luc-André. L'affaire des manuscrits de la bibliothèque nationale. 2:39-41
- Brunet, Lise. Documentaliste: une profession interdisciplinaire. 2:17-18
- Cardinal, Robert. Le professionnalisme et les bibliothécaires; bibliographie sélective annotée. 4:61-64
- Dupuis, Onil. A propos des sciences de l'information. 2:14
- Guilmette, Pierre. Le comité d'emploi-Version 1973. 1:7
- Guilmette, Pierre. Discours du président. 6:91
- Guilmette, Pierre. Données sur le salaire et l'emploi des bibliothécaires professionnels au Québec, septembre 1972. 2:19-38
- Guilmette, Pierre. Le sondage en avant-première. 1:8
- Houser, Lloyd. The Institute of Professional Librarians of Ontario; some notes on its status and work. 6:99
- Hudon, Marcel. A Québec en novembre. 4:73
- Jobin-Brûlé, Françoise. Le malaise des bibliothécaires de Cégep. 3:49-51
- Lépine, Pierre. L'éducation permanente ... et vous. 3:55-56
- Munger, Denys. Liste des tâches professionnelles du bibliothécaire. 4:65-68
- Munger, Denys. Professional tasks of the librarian. 4:69-72
- Munger, Denys. Les tâches professionnelles: un premier départ. 3:53-54
- Panneton, Jacques. Le bibliothécaire en bibliothèque centrale de prêt. 3:48
- Rolland-Thomas, Paule. L'école de bibliothéconomie de l'Université de Montréal. 5:77-78
- Roy, Jean-Luc. Quatrième assemblée générale annuelle ou Le prix d'une belle image. 6:90
- Roy, Jean-Luc. La troisième assemblée générale annuelle ou la force de vivre entre deux lois. 1:6
- Thériault, Michel. A.N.Q. VS B.N.Q. 2:42
- Thériault, Michel. Le code des professions et nous: communauté de lit ou chambre à part. 4:59-60
- Thériault, Michel. Encore le "point" sur le bill 250. 3:52
- Thériault, Michel. Library Science at Loyola? 5:83-85
- Thériault, Michel. Les tâches professionnelles: une réalité à cerner. 2:10
- Thériault, Michel. Un mot du président. 1:3-5
- Tremblay, J. Alphonse. Politiques salariales du gouvernement. 3:51

INDEX SUJETS

- Affaire des manuscrits. 2:39-41, 2:42
- Archiviste - Historien vs Archiviste - Bibliothécaire. 2:41
- Archivistique. 2:39-41
- Association canadienne des bibliothécaires de langue française, congrès 1973 - résolutions s'adressant à la Corporation. 5:82
- Bibliothécaires
- De Cegep. 3:49
 - Dans une bibliothèque centrale de prêt. 3:48
 - D'hôpitaux. 5:85-86
- Bibliothécaires et Documentalistes. 2:15, 2:17
- Bibliothèque centrale de prêt. 3:48
- Bibliothèque de Cegep. 3:50
- Bill 250. Voir Code des professions
- Code des professions. 1:6, 3:52, 3:54-60, 5:86
- Collège Loyola - Bibliothéconomie - Programme de, 5:83-85
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.
- Aspects juridiques. 5:85-86
 - Assemblée générale annuelle, 3e. 1:6
 - Assemblée générale annuelle, 4e. 6:90
 - Comité d'emploi. 1:7
 - Comité sur les documentalistes et la Corporation. 2:14
 - Comités 1972-1973. 1:9, 2:46
 - Conseil d'administration 1972-1973. 1:9
 - Discours du président. 6:91
 - Pierre Guilmette. 6:
 - Michel Thériault. 1:3-5
- Documentalistes. 2:14, 2:15, 2:17
- Education permanente. 3:55-56
- Emploi. 1:8, 2:31-34
- Ethique professionnelle. 4:61-64
- Etudiants en bibliothéconomie. -
- Exigences de l'employeur. 3:79-81
- Institute of Professional Librarians of Ontario. 6:99
- McGill University, School of Library Science. 5:76
- Salaires. 1:8, 2:19-30, 3:51
- Sciences de l'information. 2:14, 2:15, 2:18
- Statut professionnel - Bibliographie annotée. 4:61-64
- Tâches professionnelles. 1:10, 2:14, 3:53-54, 4:65-68 (fr.), 4:69-72 (angl.)
- Thériault, Michel. -
- Biographie. 1:2
- Université de Montréal, Ecole de Bibliothéconomie.
- Orientation 5:77-78
 - Publications 5:78
- INDEX DE ARGUS, Vol. 2 préparé par les étudiants de 3ième année du département de Bibliotechnique du CEGEP Lionel-Groulx sous la direction de Diane Paquette, avec la collaboration de Françoise Jobin-Brûlé.

